





Programme de la formation

CSE SSCT 50 à 299 salariés

-  En groupe sur site
-  35 heures sur 5 jour(s)
-  Salarié en poste · 12 participants maximum
-  Sur devis

Description courte

Formation obligatoire des membres élu(e)s du CSE en :

SANTE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT).

Articles L. 2315-18 et L. 2315-40 du Code du travail.

Profil des participants

Membres élu(e)s, Titulaires et Suppléant(e)s d'un CSE.

Prérequis

Etre membre élu(e) d'un CSE.

Objectifs

Familiariser les membres élu(e)s du CSE avec les repères juridiques et méthodologiques nécessaires à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Aptitudes et compétences visées / attestées

A l'issue de cette formation, les membres du CSE doivent être capables de :

- Identifier le cadre légal des prérogatives du CSE en matière de SSCT.
- Développer l'aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.
- Maîtriser les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contenu

- Les enjeux de la prévention : humains, économiques et sociaux.
- Les principes généraux de la prévention.
- Les acteurs de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et leurs obligations respectives : l'Employeur, l'encadrement par délégations, le RSST, les salariés, le service de santé au travail et la CARSAT, le CSE..

- L'organisation de la prévention : interne à l'entreprise, entreprises extérieures, PSPS, etc.
- Les missions et attributions du CSE en matière de prévention **A PRIORI**:
- La place capitale de la délibération.
- Les avis dans le cadre des consultations obligatoires, annuelles et circonstanciées (projet important, mises à jour du DUERP, plan de prévention entreprises extérieures, etc.).
- Les vœux : pouvoir de proposition, portée, etc.
- L'analyse : des copies de déclarations d'accidents et de notification des maladies professionnelles, du DUERP, des rapports de vérification, etc.
- Les inspections périodiques : cadre juridique, méthodologie, accès aux documents, rapports, propositions, etc.
- L'analyse : des copies de déclarations d'accidents et de notification des maladies professionnelles, du DUERP, etc.
- La demande de réunion extraordinaire en SSCT : droit, modalités, portée.
- Le cas du Danger grave et imminent : droit de retrait, droit d'alerte (enquête conjointe, réunion spécifique, éventuel recours à un Expert habilité, registre spécial, etc.).
- L'alerte pour atteinte aux droits des personnes : liens avec la prévention des RPS notamment.
- L'alerte en santé publique et environnement.
- Les missions et attributions du CSE en matière de **prévention A POSTERIORI**:
- Accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle : définitions, distinctions, garanties associées, etc.
- L'enquête conjointe après accident de travail grave ou notification de maladie professionnelle.
- L'analyse : le recueil des faits, l'arbre des causes et sa méthodologie, les actions correctives.
- L'élaboration de mesures nouvelles ou renforcées de mesures de prévention et leur évaluation.
- Le reclassement des victimes d'accidents ou de maladies professionnelles déclarées inaptes.
- Les moyens des Elu(e)s : crédit d'heures de délégation, liberté de circulation, protection, règlement intérieur, Experts, etc.
- La communication du CSE : plan de communication, affichage, réunions avec les salariés, pédagogie, modalités de recueil des ressentis des salariés, expression directe et collective, etc.
- Les accords nationaux interprofessionnels (ANI) : QVT (2013), télétravail (2020), santé au travail et QVCT (2020).
- Bibliographie et webographie.

Pédagogie et organisation

- **Méthode active favorisant les mises en situation :**
- Etudes de cas, à partir des réalités vécues par chaque CSE.
- Inventaire collectif des risques identifiés par les participant(e)s dans leur entreprise. Classification des risques (physiques et RPS). En commun, propositions de mesures correctives.
- Exercice collectif d'élaboration d'un ou plusieurs vœux (simulation de réunion préparatoire).
- Exercices collectifs d'arbres des causes.
- **Matériel pédagogique:**
- Documentation juridique et outils opérationnels remis sous format numérique.
- Projections de vidéos spécialisées et débats.
- Réponses aux questions des élu(e)s dans les semaines qui suivent la formation (mails).

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

- Questionnaire initial d'évaluation des connaissances et des représentations.
- Contrôle continu oral et/ou par kahoot.
- Exercices collectifs d'application.
- Quizz de fin de formation.

Mode de validation

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de compétences.

Financements possibles

Entreprise.

Modalités et délai d'accès

1 à 2 mois.

Référent handicap

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : (*mise en place de compensation...*)

Contact : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / nadiahadjeri@cadresenmission.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Présentiel, distanciel ou mixte : au choix.

Intervenant

Pour TOURAINE, ANJOU, POITOU et LIMOUSIN :

Daniel PICHOT.

Ancien président de Comités d'entreprises multisites et de CHSCT.

Ancien négociateur d'accords d'entreprise.

Formateur CSE depuis 2019.

Contact e-mail : pichdaniel9@gmail.com

Contact téléphonique : 06 40 11 59 35

AUTRES CONTACTS « CADRES EN MISSION » :

- **Véronique GRUE CAPELLE** : Bretagne (56 – 29 -35) et Loire atlantique (44).
- **Karine DELABY** : Bretagne (22).
- **Eric KOMLAN** : Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France.
- **Véronique MONTOIS** : Centre Val de Loire et Ile de France.
- **Monique GARCIA** : Sud est et sud ouest.
- **Eric BRIANCHON** : Normandie et Hauts de France.